



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°756) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE CAGE A MONSIEUR
QUENTIN GUIBOUX**

**DÉCISION N° DM-21-437
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Quentin GUIBOUX, domicilié au 18, rue des Vignerons - 94300 VINCENNES, afin de s'exercer seul au hautbois, les lundis du 8 novembre 2021 au 27 juin 2022 de 20 h à 20h45 et les vendredis du 12 novembre 2021 au 1^{er} juillet 2022 de 19 h à 19 h 45 (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Quentin GUIBOUX, domicilié au 18, rue des Vignerons 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin de s'exercer au hautbois, les lundis du 8 novembre 2021 au 27 juin 2022 de 20 h à 20h45 et les vendredis du 12 novembre 2021 au 1^{er} juillet 2022 de 19 h à 19 h 45 (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211216-lmc1H9013H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/12/2021 Date de Publication : 16/12/2021
